

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 juin 2017

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire
Absents excusés : Sophie Desbiez-Piat et Claude Sirugue.
Estelle Mathey est nommée secrétaire de séance.
Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2017

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 14 avril 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Personnel communal

Suite au départ à la retraite d'un agent, les postes de travail (ATSEM de 1^{ère} classe de 21,50 heures et adjoint technique de 2^{ème} classe de 8,51 heures) sont supprimés à compter du 1^{er} août 2017, et remplacés par un poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe de 30,01 heures.

En raison de l'avancement de grade de deux agents, les postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 35 heures et d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de 30 heures sont supprimés et remplacés par des postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de 35 heures et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de 30 heures.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les changements de postes ci-dessus.

3. Cimetière

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité :

- la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun.
- les nouveaux tarifs des concessions funéraires à compter du 3 juin 2017 :
 - Concession de terrain :
 - Concession trentenaire : 30 € le m²
 - Concession cinquantenaire : 50 € le m²
 - Concession de caveau cinéraire (caveau et emplacement compris) :
 - Concession trentenaire : 150 €
 - Concession cinquantenaire : 250 €

Dorénavant, il ne sera plus attribué de concession perpétuelle.

4. Taxe de séjour

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la taxe de séjour à 0,80 € par jour et par personne à partir du 1^{er} janvier 2018.

5. Régie de recettes cartes avantages jeunes

Afin de vendre les cartes avantages jeunes, notre comptable public nous demande de créer une régie de recettes. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la vente de cartes avantages jeunes.

Le Maire nomme, par arrêté, Mme Delphine Poniard, régisseur des recettes et M. Bernard Cuenin, mandataire suppléant.

6. Règlement de la brocante

Le Conseil municipal valide (Pour : 9, abstentions : 3) deux modifications sur les trois demandées par l'association « les Brocs'cœurs ».

La convention rectifiée à titre définitif sera adressée au responsable de l'association.

7. Bâtiments et terrains communaux

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente des 7 lots du lotissement de Thurey aux personnes et conditions suivantes :

Lot	Noms	Parcelle	Superficie (m ²)	Montant HT (50 € le m ²)
1	Raphaël MEYER et Pascale RANDAUT	F1 786	893	44 650 €
2	Sébastien TOUSSAINT et Mathilde SCHEVENEMENT	F1 787	967	48 350 €
3	Pascal et Martine TOURNISSA	F1 788	787	39 350 €
4	David SCHAPMAN et Maud QUINET	F1 789	764	38 200 €
5	Elise LE BOLLOCH	F1 791	671	33 550 €
6	Maud AMIOTTE	F1 793	666	33 300 €
7	Olivier GUICHON et Laetitia STHOLL	F1 795	797	39 850 €
		Total	5545	277 250 €

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente de terrain d'aisance aux personnes et conditions suivantes :

Noms	Parcelle	Superficie (m ²)	Montant (20 € le m ²)
David SCHAPMAN et Maud QUINET	F1 790	500	10 000 €
Maud AMIOTTE	F1 794	367	7 340 €
Sophie LOCATELLI	F 785	7	140 €
	Total	874	17 480 €

- Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de déclasser la parcelle F 785 du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune.

8. Recensement de la population 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mme Delphine Poniard en tant que coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018, deux agents recenseurs seront recrutés prochainement.

9. Urbanisme

Permis de construire :

M. GAINET Philippe	Abri voitures	11 Grande rue
M. TOUSSAINT Sébastien et Mme SCHEVENEMENT Mathilde	Maison d'habitation	4 impasse Thalangin
M. GUINCHARD Nicolas et Mme PETIT Laure	Maison d'habitation	Grande rue
M. et Mme TOUNISSA Pascal et Martine	Maison d'habitation	6 impasse Thalangin

10. Forêt

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inclure la parcelle ZH 19 dans le régime forestier afin que l'O.N.F en assure la gestion.

11. Questions diverses

➤ Eclairage public : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les communes membres du pays des Portes du Haut-Doubs pour la rénovation de l'éclairage public ;
- Approuve la désignation de la Commune de Valdahon comme coordonnateur du groupement ;
- Confie au coordonnateur la mission de passation, signature, notification des marchés correspondants ;
- Désigne Monsieur le Maire comme représentant de la commune au sein de la commission consultative d'attribution des marchés du groupement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la délibération.

➤ Dates à retenir :

11 et 18 juin 2017

Elections législatives (bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00)

7 juillet 2017

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 23h25.

Le Maire,
Jacky Morel

La secrétaire de séance,
Estelle Mathey